

TARIFS des Services Scolaires Municipaux 2019 / 2020

1 - CANTINE –

(Tarif dégressif à partir du 2° enfant scolarisé en maternelle ou primaire → tarif de la tranche immédiatement inférieure)

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS (EUROS)
1	≤ 594	2.23
2	de 595 à 828	2.61
3	de 829 à 1 077	3.02
4	de 1 078 à 1 310	3.46
5	de 1 311 à 1 532	3.80
6	de 1 533 à 1 737	4.22
7	> 1 738 + hors Léognan	4.54

2 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE -

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ½ HEURE (EUROS)
1	≤ 828	0,18
2	de 829 à 1 737	0,24
3	> 1 738 + hors Léognan	0,32

3 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) -

TARIF JOURNÉE	REVENUS MENSUELS
1 enfant	RM x 0,315 %
2 enfants	RM x 0,295 %
3 enfants	RM x 0,265 %
Hors Léognan (quel que soit le nombre d'enfants)	RM x 0,51 %
TARIF ½ JOURNÉE (quel que soit le nombre d'enfants)	REVENUS MENSUELS
Sans repas	RM x 0,205 %
Hors Léognan sans repas	RM x 0,25 %
Avec repas	RM x 0.235 %
Hors Léognan sans repas	RM x 0.36 %

